Image not found or type unknown

travaux obligatoires dans une copropriete

Par **jmlire**, le **16/02/2011** à **18:33**

bonjour, le représentant du syndic de notre immeuble nous avertit que plusieurs entreprises vont venir établir un devis pour changer toutes les canalisations en plomb. Rien que de très normal a priori, sauf qu'il nous indique confidentiellement que 2 devis sur trois vont être gonflés volontairement pour faire passer le troisième. C'est la procédure habituelle nous assure-t-il. Je trouve cela malhonnete, pour ne pas dire scandaleux. Quel avantage ce monsieur ou le syndic qu'il représente peut-il tirer de telles pratiques ? Peut-on, en tant que copropriétaire agir pour empecher que les choses se passent ainsi ? Merci d'avance de vos renseignements

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés